

9. Un plan intitulé «Section des piliers centraux – Armatures», portant le numéro 141-18006-00-S-404, daté, signé et scellé le 31 août 2015 par M. Gilles Bourgeois, ingénieur, et le 1^{er} septembre 2015 par M. Nicolas Simon, ingénieur, WSP Canada inc.;

10. Un plan intitulé «Barrage – Mur combiné (gauche) – Vue en plan, profil et détails», portant le numéro 141-18006-00-S-450, daté, signé et scellé le 31 août 2015 par M. Gilles Bourgeois, ingénieur, et le 1^{er} septembre 2015 par M. Nicolas Simon, ingénieur, WSP Canada inc.;

11. Un plan intitulé «Barrage – Mur combiné (gauche) – Détails», portant le numéro 141-18006-00-S-451, daté, signé et scellé le 31 août 2015 par M. Gilles Bourgeois, ingénieur, et le 1^{er} septembre 2015 par M. Nicolas Simon, ingénieur, WSP Canada inc.;

12. Un plan intitulé «Barrage – Mur combiné (gauche) – Coupes et tableaux», portant le numéro 141-18006-00-S-452, daté, signé et scellé le 31 août 2015 par M. Gilles Bourgeois, ingénieur, et le 1^{er} septembre 2015 par M. Nicolas Simon, ingénieur, WSP Canada inc.;

13. Un plan intitulé «Barrage – Mur bétonné (droite) – Vue en plan et profil», portant le numéro 141-18006-00-S-460, daté, signé et scellé le 31 août 2015 par M. Gilles Bourgeois, ingénieur, et le 1^{er} septembre 2015 par M. Nicolas Simon, ingénieur, WSP Canada inc.;

14. Un plan intitulé «Barrage – Mur bétonné (droite) – Coupes», portant le numéro 141-18006-00-S-461, daté, signé et scellé le 31 août 2015 par M. Gilles Bourgeois, ingénieur, et le 1^{er} septembre 2015 par M. Nicolas Simon, ingénieur, WSP Canada inc.;

15. Un plan intitulé «Bâtiment de service – Vue en plan, coupes et détails», portant le numéro 141-18006-00-S-470, daté, signé et scellé le 31 août 2015 par M. Gilles Bourgeois, ingénieur, et le 1^{er} septembre 2015 par M. Nicolas Simon, ingénieur, WSP Canada inc.;

16. Un plan intitulé «Digue – Vue en plan et profil», portant le numéro 141-18006-00-C-501, daté, signé et scellé le 1^{er} septembre 2015 par MM. Nicolas Simon et Patrick Béland, ingénieurs, WSP Canada inc.;

17. Un plan intitulé «Digue – Profil longitudinal (palplanches)», portant le numéro 141-18006-00-C-502, daté, signé et scellé le 1^{er} septembre 2015 par MM. Nicolas Simon et Patrick Béland, ingénieurs, WSP Canada inc.;

18. Un plan intitulé «Notes – Protection de l'environnement», portant le numéro 141-18006-00-N-801, daté, signé et scellé le 31 août 2015 par M. Gilles Bourgeois, ingénieur, WSP Canada inc.;

19. Un devis technique intitulé «Barrage Donnacona – Remise en état du barrage – Algonquin Power Co. – Devis administratif et technique – Émission pour LSB – Projet n^o 141-18006-00», daté, signé et scellé le 16 octobre 2015 par MM. Nicolas Simon, Gilles Bourgeois et Patrick Béland, ingénieurs, WSP Canada inc., totalisant environ 130 pages;

20. Un plan intitulé «Digue – Vue en plan, profil et coupes / Dyke – Plan view, profile and sections», portant le numéro 141-18006-00-C-501, daté, signé et scellé le 12 janvier 2016 par M. Gilles Bourgeois, ingénieur, WSP Canada inc.;

21. Un plan intitulé «Digue – Profil longitudinal et coupe (palplanches) / Dyke – Longitudinal profile and section (sheet piles)», portant le numéro 141-18006-00-C-502, daté, signé et scellé le 12 janvier 2016 par M. Gilles Bourgeois, ingénieur, WSP Canada inc.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

65096

Gouvernement du Québec

Décret 514-2016, 15 juin 2016

CONCERNANT l'approbation des plans et devis de la Ville de Granby pour le projet de modification de structure du barrage X0005740 situé à l'exutoire du lac sur la Montagne, sur le territoire de la municipalité de canton de Shefford

ATTENDU QUE la Ville de Granby soumet, pour approbation du gouvernement, les plans et devis du projet de modification de structure du barrage X0005740 situé à l'exutoire du lac sur la Montagne, sur le territoire de la municipalité de canton de Shefford;

ATTENDU QUE ce barrage est conçu pour l'emmagasinement des eaux pour l'alimentation en eau potable;

ATTENDU QUE les travaux projetés consistent à consolider le barrage par l'ajout d'un enrochement stabilisateur par l'aval, à colmater les fissures au droit du mur de béton existant, à augmenter la capacité d'évacuation du déversoir, à combler un point bas localisé à l'extrémité de la rive droite par l'ajout de matériaux de remblai et à ajouter, localement, un enrochement de protection sur le parement amont;

ATTENDU QUE ce barrage se situe sur le lot numéro 2 594 511 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shefford;

ATTENDU QUE les terrains affectés par l'ouvrage et le refoulement des eaux sont du domaine privé pour lesquels la Ville de Granby détient les droits suffisants;

ATTENDU QUE l'autorisation de modification de structure requise en vertu de l'article 5 de la Loi sur la sécurité des barrages (chapitre S-3.1.01) a été délivrée par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques le 11 mai 2016;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 56 de la Loi sur le régime des eaux (chapitre R-13), sujet aux dispositions de la section VII de cette loi, des autres lois générales ou spéciales, et aux conditions qu'il plaira au gouvernement de fixer, il est permis de tenir emmagasinées en toutes saisons les eaux des lacs, étangs, rivières et cours d'eau, dans le but de les conserver pour en régulariser le débit, soit par leurs émissaires naturels ou par des dérivations, et d'assurer ainsi l'uniformité d'alimentation aux aqueducs et aux usines et la constance des forces hydrauliques, et, pour cet objet, de construire et de maintenir les chaussées, barrages, écluses, accessoires et autres travaux nécessaires ou utiles;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 61 de cette loi le gouvernement peut approuver purement et simplement tous plans et devis qui lui sont transmis pour approbation en vertu de la section VII de cette loi ou les approuver en y apportant les modifications et conditions qu'il juge opportunes ou utiles, ou en refuser l'approbation;

ATTENDU QUE les plans et devis faisant l'objet de la présente demande d'approbation ont été examinés par deux ingénieurs de la Direction de la sécurité des barrages du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et qu'ils ont été jugés acceptables;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques:

QUE soient approuvés, aux conditions générales d'approbation ayant fait l'objet de l'arrêté en conseil numéro 682 du 26 avril 1963, les plans et devis suivants de la Ville de Granby pour le projet de modification de structure du barrage X0005740 situé à l'exutoire du lac sur la Montagne, sur le territoire de la municipalité de canton de Shefford:

1. Un plan intitulé «Barrage du lac sur la Montagne – Ouvrages existants et travaux proposés – Aménagement générale – Vue en plan», portant le numéro BLM-BR-X-010, révision 1, daté, signé et scellé le 4 avril 2016 par M. Pierre Boulanger, ingénieur, Tetra Tech QE inc.;

2. Un plan intitulé «Barrage du lac sur la Montagne – Ouvrages existants et travaux proposés – Barrage et accès est – Vues en plan», portant le numéro BLM-BR-X-011, révision 1, daté, signé et scellé le 4 avril 2016 par M. Pierre Boulanger, ingénieur, Tetra Tech QE inc.;

3. Un plan intitulé «Barrage du lac sur la Montagne – Travaux de consolidation – Réparation de béton, remblai & drainage – Coupes & détails», portant le numéro BLM-BR-X-012, révision 1, daté, signé et scellé le 4 avril 2016 par M. Pierre Boulanger, ingénieur, Tetra Tech QE inc.;

4. Un plan intitulé «Barrage du lac sur la Montagne – Démolition et nouveau béton – Élévations & détail – Vue en élévation et section», portant le numéro BLM-BR-X-013, révision 1, daté, signé et scellé le 4 avril 2016 par M. Hervé Saint-Hilaire, ingénieur, Tetra Tech QE inc.;

5. Un document intitulé «Devis technique – Notes générales», portant le numéro BLM-DT-S-100, révision 1, daté, signé et scellé le 4 avril 2016 par MM. Pierre Boulanger et Hervé Saint-Hilaire, ingénieurs, Tetra Tech QE inc.;

6. Un plan intitulé «Détail typique – Réparation de béton & ponceau», portant le numéro BLM-DT-S-950, révision 1, daté, signé et scellé le 4 avril 2016 par M. Pierre Boulanger, ingénieur, Tetra Tech QE inc.;

7. Un plan intitulé «Équipement barrage – Passerelle – Ancrage & acier – Détails & sections», portant le numéro BLM-BR-S-200, révision 1, daté, signé et scellé le 5 avril 2016 par M. Hervé Saint-Hilaire, ingénieur, Tetra Tech QE inc.;

8. Un plan intitulé «Détail typique acier», portant le numéro BLM-DT-S-951, révision 1, daté, signé et scellé le 7 avril 2016 par M. Hervé Saint-Hilaire, ingénieur, Tetra Tech QE inc.;

9. Un devis technique intitulé «Mise aux normes du barrage Coupland – Devis spécial G-1 – Civil et mécanique de procédé», daté, signé et scellé le 11 avril 2016 par M. Simon Léveillé, ingénieur, Tetra Tech QE inc, totalisant environ 148 pages.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

65097